



CENTRE POUR L'ÉGALITÉ  
DE TRAITEMENT

**Communiqué de presse :**  
**Véhicules de remplacement adaptés aux personnes à mobilité réduite**

Le CET (Centre pour l'égalité de traitement) avait été saisi par une personne ayant un handicap qui, suite à une panne de son propre véhicule, n'avait pu obtenir de voiture de remplacement, mise à disposition par sa compagnie d'assurance et adaptée à ses besoins.

A cette occasion, il a effectivement été constaté qu'une voiture spécialement équipée pour répondre à certains besoins faisait complètement défaut au Grand-Duché. La compagnie d'assurance en question n'avait donc pu que choisir la variante « remboursement des frais de location » du contrat d'assurance « tous risques » souscrit par la personne concernée.

Suite à ce constat et à plusieurs entrevues, le CET est aujourd'hui heureux de pouvoir annoncer que désormais les compagnies d'assurances affiliées à l'ACA (Association des Compagnies d'Assurances) pourront mettre à disposition de leurs clients plusieurs voitures adaptées à certains handicaps. En effet, l'ACL et Autopolis ont bien voulu équiper l'un ou l'autre de leurs véhicules afin que des personnes à mobilité réduite puissent également jouir pleinement de leurs droits. Ces voitures pourront dès lors être louées par les compagnies d'assurances et être mises à disposition de leurs clients.

Le CET se félicite de cette excellente collaboration avec les différents acteurs impliqués dans ce dossier, ce qui a mené à une solution concrète en faveur de personnes ayant un handicap.

Dans le futur, le CET veillera à trouver davantage d'issues, car il juge que le handicap est créé par la société elle-même et qu'il lui incombe de remédier à cette situation d'iniquité en enlevant toutes les barrières possibles à une pleine et effective participation de toutes les personnes.

Luxembourg, le 23 juillet 2013